

Formulaire d'Alliance du bien-être
(Veuillez le renvoyer au Bureau diocésain d'administration)

**Le protocole et la politique du diocèse
traitant d'allégations d'abus sexuels**

L'Archidiocèse de Saint-Boniface ne peut ni ne doit ignorer la tragédie d'abus sexuels. Cette politique et ce protocole tentent de gérer les incidents d'abus sexuels de la façon la plus juste et la plus compétente possible pour toutes les parties concernées.

La justice et l'équité seront la norme grâce à la mise en application de ces politiques. Le Pape Paul VI dit que l'équité...

... gouverne l'application de normes à des cas concrets, ayant toujours en vue son but, celui du salut des âmes. L'équité est douceur, miséricorde et charité pastorale; elle ne recherche pas la mise en application rigide de la loi mais plutôt le vrai bien-être de chacun. Elle est le fruit de la bonté, de la charité et de la justice, adouci de miséricorde; elle est le précepte caractéristique de la norme de la loi et celle de sa mise en application. Plus particulièrement, elle est une attitude mentale et spirituelle qui sert à tempérer la rigueur de la loi. Elle est un élément humain de rectification et une force pour en arriver à un vrai équilibre.

C'est à souhaiter que la conscience publique fera en sorte que la fréquence des incidents d'abus sexuel diminuera ou qu'ils seront complètement enrayés. Lorsque des cas surviendront, toutefois, chaque cas sera unique et traité comme tel. En fin de compte, grâce à la charité et la prière, et avec l'aide de Dieu, nous espérons que les personnes affectées par la situation difficile d'abus sexuels trouveront guérison et paix.

J'ai en main une copie de ce Protocole diocésain. Je l'ai lu, j'en comprends les politiques et j'accepte de les respecter.

Signature

Écrivez votre nom en lettres moulées

Date